

INFORMATION DU PUBLIC

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 21 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Veules les Roses, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves TASSE, Maire

Séance retransmise en direct sur la chaine YouTube Veules les Roses

Présents :

M. Yves TASSE, Maire

Mme Claire CLAIRE, M. Jérôme GRATIEN, Adjointes au Maire

M. Bernard ANCIAUX, Mme Alice BAFFAULT, Mme Carole DECARY, Mme Patricia DUFLO, Mme Annabelle HOURY, M. Bruno PAULMIER, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Céline CARTENET, Adjointe au Maire donne pouvoir à Mme Alice BAFFAULT

Mme Hélène CHARLENT, Adjointe au Maire donne pouvoir à Mme Claire CLAIRE

M. Jean-Louis ANGELINI donne pouvoir à M. Bernard ANCIAUX

M. Thierry GRENIER donne pouvoir à Mme Patricia DUFLO

Mme Sylvie LE RIGOLEUR donne pouvoir à Mme Carole DECARY

M. Nicola NOEL donne pouvoir à M. Jérôme GRATIEN

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 15

Date de convocation : 14 octobre 2022

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la séance du vendredi 9 septembre 2022 : *Adopté à l'unanimité*

Délibération n°2022-47 : Approbation de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Veules les Roses

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération n°2022-48 : Réalisation d'une étude de pré-faisabilité pour la réhabilitation du « Vieux Château » : Convention étude flash avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération n°2022-49 : Restauration de la roue du Moulin Anquetil : Annulation de la délibération 2022-41

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération n°2022-50 : Surveillance de la baignade 2022 : Participation financière de la CCCA

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération n°2022-51 : DSP Cinéma « Le Rex » - Salle Anaïs Aubert : Tarifs 2023

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération n°2022-52 : Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune de Veules les Roses à partir du 07/11/2022

Adoptée à majorité des suffrages exprimés

Délibération n°2022-53 : Transfert de l'exercice de compétence « Infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération n°2022-54 : Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

La séance est levée à 19h05

Veules les Roses, le 26 octobre 2022

Le Maire,
Yves TASSE